

Affectation en Brevet des Métiers d'Art - (BMA)

Code de l'éducation Section 5 : Le brevet des métiers d'art (Articles D337-125 à D337-138-1)

1. Publics concernés

L'accès en 1^{ère} BMA est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP, par exemple) du secteur professionnel concerné.

Toute autre candidature fera l'objet d'une décision de positionnement par le recteur.

2. Formations concernées

BMA Céramique → LP Mas Jambost à Limoges

BMA Ebéniste → LP Lavoisier à Brive

3. Modalités

Les candidats doivent demander et **déposer un dossier auprès de l'établissement souhaité.**

Le dossier comporte les bulletins scolaires des deux dernières années scolaires, une lettre de motivation, un CV, les diplômes obtenus.

	BMA Céramique LP Le Mas Jambost	BMA Ebéniste LP Lavoisier
Date limite de dépôt des dossiers	01 juin 2026	10 juin 2026
Date de la commission	09 juin 2026	17 juin 2026

Les candidatures **ne feront pas** l'objet d'une procédure de saisie AFFELNET-Lycée.

L'admission est prononcée par le chef d'établissement d'accueil sur proposition d'une commission qu'il préside.

Les résultats de l'admission seront diffusés :

- A partir du 13 juin 2026 pour le BMA Céramique
- A partir du 18 juin 2026 pour le BMA Ebénisterie.

En résumé

- Dépôt d'un dossier auprès de l'établissement souhaité
- Admission par commission en établissement
- Pas de procédure AFFELNET-Lycée